

## AVIS PUBLIC

### Régie de l'énergie

---

#### DEMANDE RELATIVE À LA CONVERSION DU RÉSEAU AUTONOME D'INUKJUAK À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable (dossier R-4091-2019). La demande du Distributeur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

#### LA DEMANDE

Le Distributeur soumet pour approbation à la Régie un contrat d'approvisionnement en électricité conclu de gré à gré avec Innavik Hydro S.E.C. (le **Fournisseur**) pour l'achat de l'énergie produite par une nouvelle centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 7,25 MW, située sur la rivière Inuksuak, qui sera construite et exploitée par le Fournisseur.

Le Distributeur demande également à la Régie d'approuver l'application, à partir de décembre 2022, d'un tarif pour la clientèle domestique biénergie du réseau d'Inukjuak et d'approuver la stratégie tarifaire qui y est associée.

Le Distributeur présente également des modifications à l'article 9.7.5 des *Conditions de service* afin qu'il cesse de s'appliquer aux clients domestiques admissibles au tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak du réseau autonome d'Inukjuak avant le début de la conversion des systèmes de chauffage, soit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020.

#### LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2019-079, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie et au Distributeur au plus tard le **24 juillet 2019 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)